

DEMANDE D'INSCRIPTION

SALON INTERNATIONAL DES BEAUX-ARTS 2019 CASINO MUNICIPAL DE THIONVILLE DU 09 AU 17 NOVEMBRE

Document à retourner à la présidente de l'association par courrier ou email :

NADINE BOUIS - 1 RESIDENCE LES CHATAIGNIERS - 57440 ALGRANGE

email: beaux.arts.lorraine@hotmail.com

Nous invitons les candidats à envoyer leur dossier au plus tôt car le nombre de places est limité.

NOM (en majuscules) : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Email : _____ Site Internet : _____

Merci de joindre une carte de visite si possible pour vérifier la retranscription exacte de vos informations.

TITRE DE L'ŒUVRE (en majuscules)	TECHNIQUE	DIMENSIONS	PRIX DE VENTE

Important : Merci de prendre connaissance du règlement du Salon.

Droits d'entrée		45 €
Droits d'accrochage pour 1 à 3 tableaux selon les dimensions. Techniques : Peinture, dessin, pastel, aquarelle, art numérique, photographie, ... <i>Important : voir conseils pour l'accrochage page 5</i>		80 €
Droits d'exposition pour 1 à 2 sculptures Hauteur maximale 1 mètre x largeur maximale 80 cm par œuvre : au-delà nous consulter. <i>Les exposants fourniront leurs propres socles blancs ou noirs – voir page 6</i>		
Forfait de prise en charge et réexpédition des œuvres par La Poste en Colissimo. <i>Uniquement pour les tableaux – voir conditions page 3</i>	45 €	
Forfait de prise en charge pour le ramassage et le retour des œuvres sur Paris <i>Uniquement tableaux et sculptures en bronze – Voir conditions page 4</i>	50 €	
TOTAL		

J'enverrai mes œuvres par La Poste ou par transporteur OUI NON

Paiement par chèque à l'ordre de **Société des Beaux Arts de Lorraine.**

Encaissement dès confirmation de la sélection et au plus tard le 30 juin 2019.

Paiement par virement bancaire à effectuer dès confirmation du comité de sélection et au plus tard le 30 juin 2019 sur le compte Crédit Mutuel suivant :

IBAN (International Bank Account Number) : **FR76 1027 8051 6300 02115510177**

BIC (Bank Identifier Code) : **CMCIFR2A**

Je soussigné(e) _____, déclare accepter sans réserve le règlement du Salon International des Beaux-Arts 2019 et dégage l'association de toute responsabilité.

Date : _____

Signature :

REGLEMENT

SALON INTERNATIONAL DES BEAUX-ARTS 2019 CASINO MUNICIPAL DE THIONVILLE

du samedi 09 au dimanche 17 novembre 2019

REGLEMENT GENERAL DU SALON 2019 :

Sont admis à participer tous les artistes de toutes nationalités dans les disciplines de peinture, aquarelle, pastel, encre, sculpture, gravure, dessin, art numérique, photographie et techniques mixtes. Droits d'entrée 45 €.

Seules les œuvres originales seront acceptées, toute copie totale ou partielle sera refusée. Les inscriptions ne seront définitives qu'après agrément du Comité de sélection.

SELECTION DES OEUVRES :

Le comité de sélection se réunira chaque mois afin de sélectionner les œuvres. Les places étant limitées, nous invitons les candidats à envoyer leur dossier au plus tôt.

Les photos des œuvres inscrites devront impérativement être transmises avec le dossier d'inscription. Le comité de sélection se réserve le droit de ne sélectionner qu'une partie des œuvres inscrites, sa décision est sans appel.

Les photos devront être de bonne qualité, en format JPG ou BMP et adressées :

- par mail : beaux.arts.lorraine@hotmail.com
(Possibilité d'utiliser un logiciel de transfert type « We transfer » ou « Picasa »).
- sur CD ou clé USB à adresser par courrier avec le bulletin d'inscription

Merci de préciser le titre exact de l'œuvre comme nom de vos fichiers.

Aucune photo sur papier ne pourra être traitée.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION :

Un courrier ou email vous sera envoyé pour confirmer votre inscription.

Sans réponse de notre part, votre demande de participation est considérée comme refusée.

REGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION :

Les droits d'inscription peuvent être réglés :

- Soit par chèque bancaire qui sera encaissé dès la sélection de l'artiste.

Possibilité de payer en 2 fois, dans ce cas le 1^{er} chèque sera encaissé dès la sélection de l'artiste et le 2^{ème} chèque sera encaissé le 30 juin 2019.

Pour cette solution, les 2 chèques devront être joints au bulletin d'inscription.

- Soit par virement bancaire à effectuer dès confirmation de la sélection de l'artiste sur le compte Crédit Mutuel suivant :

IBAN : FR76 1027 8051 6300 02115510177

BIC : CMCIFR2A

Aucun remboursement ne sera effectué après validation de la sélection du candidat par le Comité. A noter : les chèques des candidats qui ne seront pas retenus leur seront retournés.

JURY :

Le Salon est destiné à encourager et promouvoir les artistes par l'attribution de nombreuses récompenses dans le but de valoriser leur travail artistique.

Le Jury sera composé de professionnels des arts, de la culture et de l'enseignement : critiques d'art, jurés de salons nationaux et internationaux, galeristes et artistes reconnus. La décision du Jury est sans appel.

Il est précisé que les membres de l'association ne font pas partie du Jury.

Plusieurs Prix en numéraire, Prix de nos sponsors et partenaires ainsi que des médailles seront décernés dans chaque catégorie :

- Grand Prix de la Ville : chèque de 1 500 euros pour l'édition 2018
- Grand Prix du Salon offert par le Crédit Mutuel : chèque de 500 euros pour l'édition 2018
- Prix du Casino 2000
- Prix de la Galerie Artefact
- Prix du magazine Univers des Arts
- Prix de la Web TV « L'œuvre à nu »
- Prix de la Galerie Commerciale de la Cour des Capucins
- Médailles d'or, d'argent, de bronze et des mentions spéciales pourront être décernées dans chaque catégorie.

Le nombre et le montant des récompenses pourront être adaptés en fonction des choix de nos partenaires.

Le palmarès et la remise des Prix seront annoncés le soir du finissage. Les membres du Jury, les Invités d'Honneur ainsi que le lauréat du Grand Prix de la précédente édition seront hors concours.

Dans le cadre de la propriété artistique, les lauréats autorisent la Société des Beaux-Arts de Lorraine et la Ville de Thionville à reproduire gratuitement les œuvres primées en maintenant le nom de l'artiste par tous les moyens et sur tous les supports.

VENTE :

Les artistes exposants qui souhaitent vendre leurs œuvres doivent être fiscalement déclarés en BNC (n° SIREN/SIRET) et identifiés au régime de sécurité sociale des artistes auteurs par la Maison des Artistes (n° MDA) ou AGESEA. S'ils sont primo-vendeurs, ils s'engagent en cas de vente à fournir une facture et à se déclarer.

En cas de vente, les chèques seront établis directement au nom de l'artiste qui devra produire factures et certificats d'authenticité.

Les artistes sont invités à faire un don à la Société des Beaux-Arts de Lorraine représentant 10% du produit de la vente.

ASSURANCE :

La Société des Beaux-Arts de Lorraine est couverte au titre de la responsabilité civile organisateur. Il appartient à chaque artiste d'assurer ses propres œuvres et le matériel qu'il utilise. L'artiste peut s'il le juge nécessaire assurer ses œuvres par un contrat « clou à clou » auprès de la compagnie d'assurance de son choix.

Par l'acceptation du présent règlement, les artistes déclarent dégager la Société des Beaux-Arts de Lorraine de toute responsabilité, et ainsi renoncer à tout recours contre elle, en cas de vol, de perte, de détérioration, d'incendie ou tout autre accident à l'encontre de leurs œuvres qui pourraient survenir durant le temps de l'exposition, de son installation et lors de son décrochage.

L'exposant ou sa compagnie d'assurance ne pourront réclamer aucune indemnité à l'association.

Par ailleurs, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation totale ou partielle de l'exposition suite à un cas de force majeure : incendie, catastrophes naturelles, indisponibilité de la salle d'exposition, ...

DEPOT et RETRAIT DES OEUVRES :

Les œuvres devront être retirées le dimanche 17 novembre 2019 entre 18H00 et 20H00. Les œuvres restant sur place le 17 novembre 2019 seront entreposées moyennant des frais de gardiennage de 5€/jour et par œuvre.

Le BON de retrait ci-joint devra impérativement être présenté à la sortie du Salon lors du décrochage.

EXPEDITION DE VOS ŒUVRES :

Vous avez la possibilité de nous expédier vos œuvres entre le 21 octobre et le 02 novembre 2019 par la Poste ou par transporteur. *Merci de le préciser sur votre bulletin d'inscription.*

Dans ce cas, vous pourrez envoyer vos œuvres à l'adresse de la présidente de l'association :

Nadine BOUIS
1 Résidence les Châtaigniers
57440 ALGRANGE

REEXPEDITION DE VOS ŒUVRES :

Si vous souhaitez faire réexpédier vos œuvres après le Salon, vous devrez régler par avance le coût du forfait de prise en charge et réexpédition de 45 euros. Ce forfait comprend le emballage de l'œuvre dans son carton d'origine, l'acheminement du colis à La Poste et les frais d'expédition en COLISSIMO sans assurance. L'adresse de réexpédition des œuvres sera celle indiquée sur le bulletin d'inscription.

L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de retard dans les délais de livraison du Colissimo ou encore si le colis est endommagé lors du transport effectué par La Poste.

Nous vous demandons de prévoir pour la réexpédition de vos œuvres un emballage adapté et de bonne qualité qui puisse facilement être réutilisé et qui respecte les dimensions imposées par La Poste, à savoir :

1 seul colis compact contenant 1 à 2 tableaux à l'intérieur et pesant moins de 30 kg.

Les dimensions maximales autorisées : Longueur + largeur + hauteur < à 200 cm.

Les colis dont le poids est supérieur à 30 kg et/ou ceux dont L + l + h > 200 cm sont refusés.

Si l'artiste souhaite utiliser les services d'un transporteur autre que La Poste, il devra en informer au préalable les organisateurs pour fixer les dates de réception et de retour du colis.

RAMASSAGE ET RETOUR DES ŒUVRES SUR PARIS :

Le ramassage des œuvres (tableaux et sculptures en bronze uniquement) en région Parisienne aura lieu pendant le week-end environ 15 jours avant le début du Salon. Le retour des œuvres sera organisé après le Salon.

Les dates et lieu du dépôt et du retrait vous seront communiqués en temps utiles.

Les personnes intéressées sont priées de le signaler sur le bulletin d'inscription et de régler le forfait de 50 euros pour la prise en charge des œuvres en même temps que leur inscription.

Le forfait comprend la prise en charge des œuvres Aller/Retour ainsi que l'assurance transport « clou à clou » des œuvres.

Les œuvres devront être emballées correctement et solidement. Les tableaux devront disposer d'un système d'accrochage adapté et d'un crochet S.

Pour tout renseignement : Nadine BOUIS au 06 86 93 96 38

DROIT A L'IMAGE :

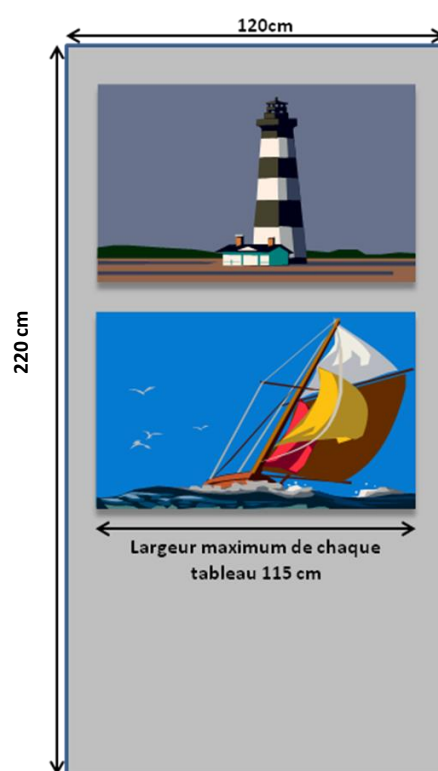
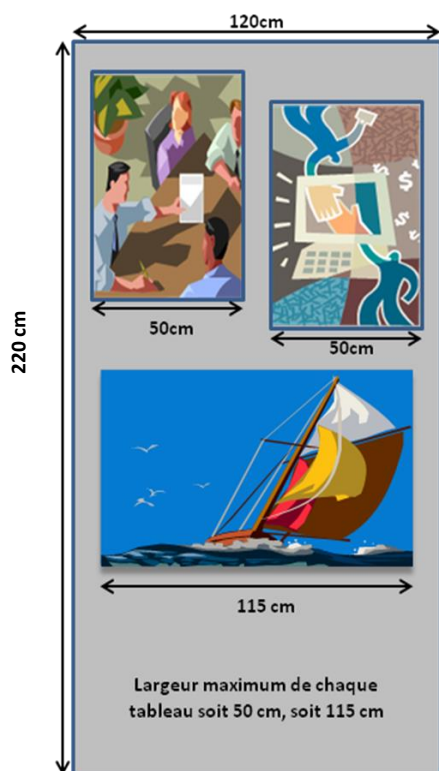
Les exposants acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale des photographies de leurs œuvres présentées à des fins de communication.

ACCROCHAGE – Section Peinture, Dessin, Pastel, Aquarelle, Art numérique, Photo :

Les artistes peuvent présenter entre 1 et 3 œuvres selon leurs dimensions sur 1 espace d'accrochage de hauteur 220 cm x largeur 120 cm sur 1 face uniquement. Les emplacements seront indiqués par les organisateurs et ne pourront être modifiés.

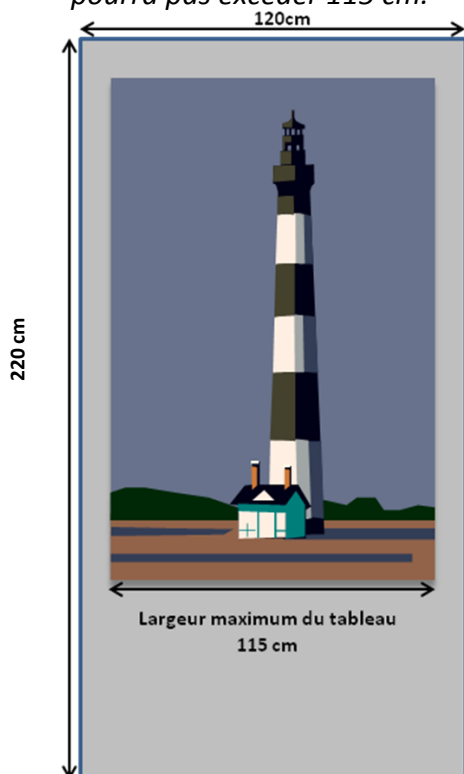
Exemple d'accrochage avec 2 ou 3 œuvres :

Largeur maximale de chaque toile : soit 50 cm soit 115 cm.



Exemple d'accrochage avec 1 œuvre :

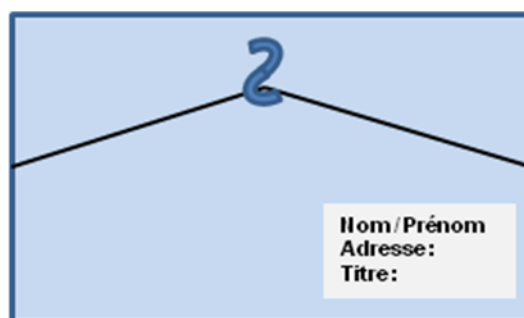
La largeur maximale de la toile ne pourra pas excéder 115 cm.



Si vous souhaitez encadrer vos tableaux alors préférez un encadrement sobre type caisse américaine, cache clou ou simple baguette pour préserver une bonne harmonie dans le Salon.

- **Prévoir obligatoirement un dispositif d'accrochage solide à l'arrière avec un crochet S.**
- **Indiquer au dos de l'œuvre : Nom, prénom et adresse ainsi que le titre de l'œuvre.**

Exemple système de fixation



MISE EN PLACE – SECTION SCULPTURE :

Les **SCULPTEURS** peuvent présenter 2 sculptures qui mesureront chacune au maximum : 1 mètre en hauteur, 80 cm en largeur et 80 cm en profondeur.

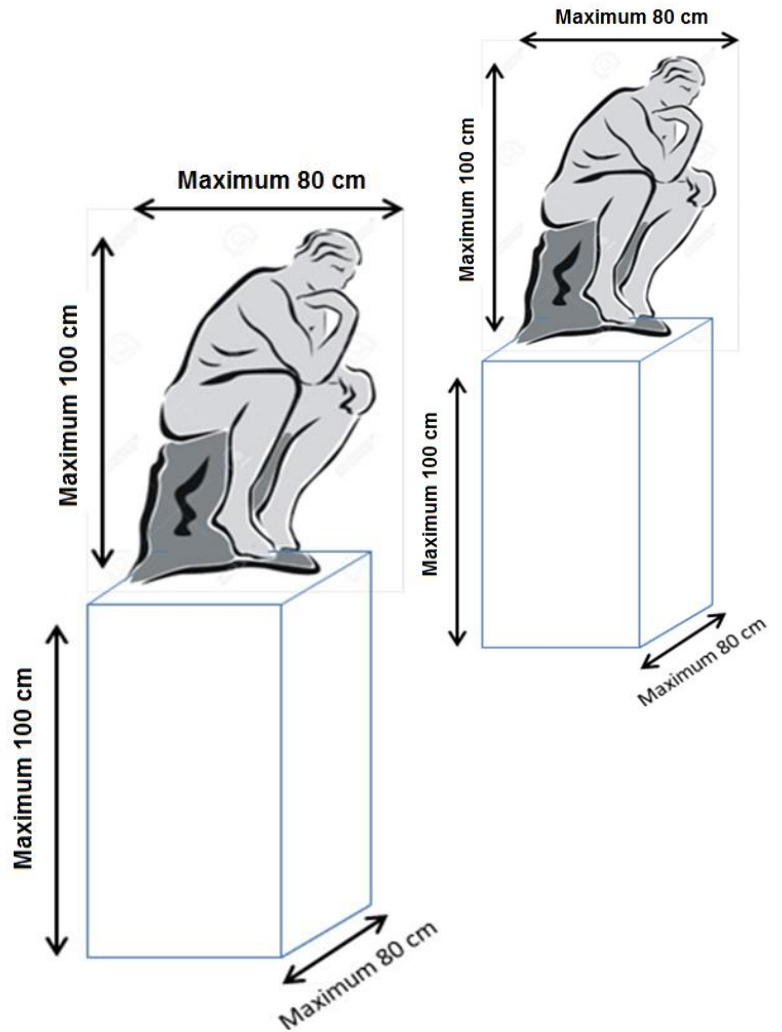
Les dimensions devront être précisées sur le bulletin d'inscription.

Ils auront à fournir impérativement des socles propres, blancs ou noirs et adaptés aux œuvres.

Choisir de préférence des socles ne dépassant pas 1 mètre hauteur.

Pour des raisons d'organisation, aucune place attribuée ne pourra être changée.

Indiquer sur le socle de l'œuvre :
Nom, prénom, adresse, titre de l'œuvre.



CONTACT :

Nadine BOUIS

Portable : 06 86 93 96 38

E-mail : beaux.arts.lorraine@hotmail.com

Site internet : www.beaux-arts-lorraine.com

SALON INTERNATIONAL DES BEAUX-ARTS 2019

CASINO MUNICIPAL DE THIONVILLE

DATES à RETENIR

INSCRIPTIONS De FEVRIER à JUIN Rappel : Le nombre de places est limité. Le Comité de sélection se réunit chaque mois pour la sélection des œuvres.	Les inscriptions seront prises en compte uniquement si elles sont accompagnées du dossier complet comprenant : <ul style="list-style-type: none">- Le bulletin d'inscription signé mentionnant prénom, nom ou pseudo, titres des œuvres, technique et dimensions- Le chèque correspondant ou la preuve de règlement par virement bancaire.- Les photos des œuvres exposées avec prénom, nom, titre de l'œuvre, technique et dimensions sont à envoyer sur CD ou clé USB ou par mail à l'adresse : beaux.arts.lorraine@hotmail.com
DEPOT DES ŒUVRES Vendredi 08 novembre 2019 de 09H00 à 12H00 et 14H00 à 18H00. Samedi 09 novembre 2019 de 10H00 à 12H00.	Au Casino Municipal Cour des Capucins 43 Rue de Paris 57100 THIONVILLE Stationnement parking en sous-sol de la Cour des Capucins Accès facile au Casino en passant par la galerie marchande. Voir plan d'accès sur le site de l'association : https://www.beaux-arts-lorraine.com/expositions/plan-et-acces/
VERNISSAGE Samedi 09 novembre 2019	Vin d'honneur à 18H00.
GOUTER GOURMAND Dimanche 10 novembre 2019	Rencontres entre les artistes et le public.
REMISE DES PRIX Dimanche 17 novembre 2019	Cérémonie de remise des Prix à 17H00.
RETRAIT DES ŒUVRES	Dimanche 17 novembre 2019 de 18H00 à 20H00. Parking Place de la République ou au niveau du n° 43 rue de Paris à Thionville. Le « BON DE RETRAIT » devra être présenté à la sortie.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

En semaine, dimanches et jour férié : de 14H00 à 19H00

Visite des écoles : En semaine de 10H00 à 12H00

PRESENCE DES ARTISTES :

Cette exposition donne à chacun la possibilité de rencontrer son public et de créer un réseau. Il est vivement conseillé aux artistes d'être présents afin de concrétiser des ventes et des contacts professionnels. **Les artistes sont invités également à proposer des animations lors des visites organisées pour les scolaires. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Nadine BOUIS 06.86.93.96.38 pour l'organisation des ateliers.**

BENEVOLES POUR L'ACCROCHAGE :

Les bénévoles souhaitant participer à l'installation de l'exposition et à la mise en place des œuvres sont priés de se faire connaître auprès de la présidente (06.86.93.96.38) ou par email : beaux.arts.lorraine@hotmail.com

**SALON INTERNATIONAL DES BEAUX-ARTS 2019
CASINO MUNICIPAL DE THIONVILLE**

BON DE RETRAIT DES ŒUVRES

A remettre impérativement à la sortie lors du décrochage

NOM (en majuscules) : _____

Prénom : _____ PSEUDO : _____

TITRE DE L'ŒUVRE * (en majuscules)	TECHNIQUE	DIMENSIONS

Merci de dater et signer ce formulaire et le présenter à la sortie de la Salle.

Date du retrait : _____

Signature :